

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1179

Est par les présentes donné, par la soussignée, Sophie Plouffe, CPA, CMA, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 3 mai 2016, a adopté le règlement n° 1179, intitulé : « **Amendement au règlement n° 977 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1** ».

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ledit règlement le 7 juin 2016 et il a fait publier un avis à cet effet à la Gazette officielle du Québec le 30 juillet 2016.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi, soit le 30 juillet 2016.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8^e jour
du mois d'août de l'an deux mille seize (2016).



Sophie Plouffe, CPA, CMA,
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, Sophie Plouffe, CPA, CMA, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 8 août 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 8^e jour du mois d'août de l'an deux mille seize (2016).



Sophie Plouffe, CPA, CMA,
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe